

A MESSIEURS

LES DÉPUTÉS DE LA FRANCE.

Pendant la guerre de la Pologne en 1851, et depuis, la Chambre des Députés n'a pas cessé de proclamer ses convictions relativement au maintien de *l'antique nationalité polonaise*. Sur cette nationalité repose l'indépendance de vingt-deux millions d'habitants, basée sur une existence historique de dix siècles. Le partage de la Pologne a porté atteinte à l'influence et à la grandeur de la France. Il a eu des suites désastreuses, et s'il était maintenu il aurait des résultats plus funestes encore.

La Pologne avait été démembrée en 1775. Plus tard, la France entrait dans la lutte, et son héroïsme triomphait de toute l'Europe conjurée. Mais quoique victorieuse, elle ne reconquit pas son influence puissante et salutaire sur les destinées du monde.

Une guerre de vingt ans a agité l'Europe. Elle n'a servi qu'à l'élevation de l'empire russe. Elle a affermi sur des principes hostiles à la civilisation cette Russie, qui, depuis son entrée dans la famille européenne, s'est constamment signalée par ses plus déplorables, ses plus dangereuses aberrations.

Il est inutile de vous rappeler les actes de la politique russe. Vous les connaissez. La France les a réprobés comme désastreux pour elles, pour l'Europe, pour les principes conservateurs des États.

Les législatures qui vous ont précédés, Messieurs, étaient à la hauteur de leur mission. Je suis convaincu que vous comprenez votre mandat comme elles interprétaient le leur.

L'ancienne communauté qui existait entre les deux nations, cette communauté de desti-



4869/4

nées que les mêmes intérêts, les mêmes succès, les mêmes revers, avaient rendue plus étroite, n'a pas cessé d'exister.

Qu'il me soit donc permis de dire, sans blesser la majesté de la nation française, que la France a des devoirs envers la Pologne.

La Pologne seule est restée fidèle à votre grand empereur, au génie le plus puissant de la France. Dans sa reconnaissance de ce qu'il avait fait pour elle, elle oubliait ce qu'il eût pu faire davantage. Napoléon avait négligé d'accomplir la régénération de la Pologne. C'est là tout le secret de la chute du grand homme, et de cet affaiblissement que la France a subi pendant quinze années. La régénération de la Pologne eût rétabli l'équilibre en Europe. Elle pourrait seule le rétablir aujourd'hui. Si deux cent mille Polonais sont morts pour leur pays et leur liberté, ils mouraient aussi pour la liberté de la France. La Pologne s'enorgueillira toujours de lire à côté de vos noms les plus illustres, les noms de ses fils inscrits sur vos monuments, comme un symbole de la fraternité de la France et de cette Pologne, au nom de laquelle j'ai l'honneur d'élever ma voix. Ces vérités animent les deux nations, leur oubli serait un malheur commun ; vous partagerez sans doute cette conviction.

Jamais la nécessité de remplir les engagements que la France a contractés jadis, et que vous avez ratifiés, ne s'est fait sentir plus vivement qu'à présent. Les conséquences du démembrement de la Pologne ne sont plus douteuses. Il est aujourd'hui manifeste que la Russie tend à détruire cette nationalité, que la France et les principaux États avaient reconnue *officiellement* comme la principale condition de la sécurité de l'Europe. Anéantir la nationalité polonaise, c'est attenter à l'indépendance de l'Europe entière. Cela a été reconnu par la diplomatie, et même par ces monarchies, qui se sont emparées de quelques fragments de la Pologne, afin d'empêcher les Russes d'envahir la totalité de notre territoire, et d'arriver ensuite graduellement à subjuguer tous les peuples slaves, dont la conquête est la pensée dominante de la politique russe depuis Pierre I^{er}. Cette pensée s'est révélée surtout depuis 1815, alors que l'Europe, par une faute inconcevable, et dont elle ne pouvait pas ignorer les résultats, abandonnait la question de l'indépendance polonaise ; et fondait ainsi les bases de la prépondérance russe.

L'unité slave est une des questions politiques les plus importantes. Si le fait qui doit la produire s'accomplissait, il amènerait un bouleversement général en Europe. La Russie se présente comme la personnification des Slaves. Elle voudrait réunir sous sa domination la grande famille des Slaves, dont elle formerait ainsi une monarchie de quatre-vingts millions d'hommes embrassant tout l'orient de l'Europe. La condition première et absolue de la création d'une pareille monarchie, serait l'anéantissement de l'Autriche. C'est à ces conséquences immenses que conduit le démembrement de la Pologne.

Est-il conforme aux intérêts et à la sécurité de la France et de l'Europe, qu'une monarchie de quatre-vingts millions d'habitants se forme tout à coup par l'agglomération de toutes les nationalités slaves ? Un État de ce genre, établi sur des éléments opposés à la civilisation européenne, ne serait-il pas un invincible obstacle aux progrès de l'humanité ? Une puissance si colossale ne cherchera-t-elle pas à s'agrandir encore, et l'indépendance des États allemands ne serait-elle pas alors illusoire ? Ce sont là des sujets bien dignes de vos méditations, Messieurs les Députés. Ce sont les faits les plus importants de *l'histoire actuelle*. Ce

sont des questions qui, tranchées en faveur de la Russie, causeraient d'étranges perturbations politiques.

Si vous doutiez, Messieurs, des dangers qu'entraînerait l'agrandissement ou même le maintien de la prépondérance actuelle de la Russie, — considérez par quels moyens la politique russe a anéanti la nationalité polonaise. Après la chute de la Pologne en 1831, le gouvernement russe a accompli de ces actes que l'Europe a désavoués; la France surtout les a condamnés, et à chaque nouvelle violence, elle a proclamé, par l'organe de ses représentants, l'*antique nationalité polonaise* impérissable.

Il me serait inutile de rappeler ces actes récents encore à votre mémoire, Messieurs les Députés, s'ils ne devaient pas être employés comme les moyens par lesquels le gouvernement russe veut fonder sa suprématie sur les peuples slaves, et s'ils ne servaient pas de preuves pour caractériser la nature de ce gouvernement et de ses tendances politiques et religieuses. Le gouvernement russe a renversé le royaume de Pologne qui avait été du consentement unanime de l'Europe en 1815. Il a fermé les écoles, proscrit la langue nationale, enlevé les bibliothèques, dissous notre indépendance, anihilé les garanties qui nous servaient à manifester notre vie politique. Il a introduit la confiscation des biens. Par son ordre, des populations entières ont été transférées en Sibérie; des enfants ont été en foule emmenés au fond de la Russie, afin que là, il fût plus aisé d'effacer de leur cœur jusqu'aux derniers sentiments nationaux et catholiques, et de graver profondément dans leur âme des sentiments russes. Par un ukase récent, qui sera indubitablement étendu à toutes les provinces polonaises, il a ôté le droit de propriété foncière aux catholique polonais. Un nouvel ukase a décrété l'apostasie de quatre millions de Polonais catholiques.

Les faits que je viens de rappeler ont été accomplis avec la plus grande hardiesse, ils ont été suivis avec persistance, malgré l'indignation de l'Europe, et ils présentent dans leur ensemble les conséquences du démembrément de la Pologne.

Verrons-nous en 1845 s'effectuer dans l'ordre moral un partage qui, en 1773, avait été purement matériel? Verrons-nous se perpétuer le sacrilège du démembrément? Substi-tuera-t-on à la nationalité polonaise une population *d'esclaves*? C'est à vous qu'il appartient de juger, Messieurs les Députés.

Permettez-moi de vous rappeler que l'importance de la Pologne et les dangers de l'agrandissement de la Russie ont été compris, il y a longtemps, par la diplomatie française. En 1575, Henri d'Anjou devait réunir les destinées de la Pologne et de la France. En 1645, Ladislas VI a incliné décidément vers la France, et, au détriment de l'Autriche, la Pologne devait recouvrir la Silésie. En 1660, en 1668, en 1674 et en 1696, Louis XIV faisait tous ses efforts pour unir étroitement la Pologne et la France; l'Autriche entraîna ces projets en affaiblissant la Pologne, en y contribuant par la création de la monarchie prussienne et par l'introduction en Europe des armées et de la diplomatie russe. Louis XV ne s'écarta point des traditions de ses ancêtres. Il était contraire aux moindres envahissements de la Russie, et si l'Autriche n'eût accédé aux partages, le démembrément de la Pologne n'eût pas été effectué et la prépondérance de la Russie ne se serait jamais développée.

Ce démembrément a suscité plusieurs ligues contre l'indépendance et l'intégrité de la France. Et il fut un temps aussi où l'on eut l'audace de songer au démembrément de votre territoire. La république française, l'empereur Napoléon ne cherchaient à s'agrandir qu'afin de rétablir l'équilibre rompu par le partage de la Pologne.

En reconstituant une partie de la Pologne, en 1807 et en 1809, l'empereur a démontré que sans la Pologne il n'y a point de sécurité pour l'Europe, et il est tombé au moment d'accomplir son œuvre commencé. Les puissances coalisées, après avoir vaincu Napoléon, adoptèrent les principes de sa politique relativement à notre patrie. Au congrès de Vienne, on reconnut l'importance de la question polonaise, on prévit les conséquences fatales qu'aurait la suppression de notre nationalité. L'Autriche consentait à rendre les provinces qu'elle avait prises dans le démembrement. Une triple alliance fut formée, et cependant rien ne s'exécuta. On abandonna à la Russie la plus grande partie de la Pologne, et l'on prépara ainsi les dangers que l'on voulait éviter.

Le système politique qui fut celui de Louis XIV, de Louis XV, de l'empereur Napoléon, ce système qui fut un moment celui de l'Europe au congrès de Vienne, a-t-il été abandonné ? Permettez-moi de croire, Messieurs les Députés, qu'il n'en est pas ainsi, car ce système était le seul en harmonie avec l'influence et la grandeur de la nation française.

Il ne m'est pas permis de préjuger l'accueil que vous pourrez faire à mes observations ; mais, au moins, entendez l'expression des convictions de la Pologne entière, au nom de laquelle je parle : des voeux ne soulageront pas la Pologne, si l'on ne se hâte de mettre un terme aux envahissements de la Russie et à la prépondérance qu'elle s'arroge.

Messieurs les Députés, entre vos mains se trouvent les destinées de la Pologne et celles des peuples slaves. Vous avez le droit de prendre l'initiative dans l'accomplissement du fait le plus immense de l'époque actuelle. L'alliance de la Pologne est seule solide. La Pologne n'a jamais trahi la France, elle ne la trahira jamais ; telle était la conviction de la politique française pendant le dix-huitième siècle, car toutes les autres alliances que la France avait contractées ont été transitoires ou parfois dangereuses.

Faites entendre votre voix, Messieurs les Députés, elle aura du retenissement partout ; partout elle éveillera des sympathies, même chez ces monarchies qui, pour un agrandissement illusoire, ont compromis leur propre sécurité, et se sont complaisamment prêtés à l'élévation de la puissance russe.

La Pologne, Messieurs les Députés, attend votre décision, et votre décision est aussi impatiemment attendue par cette émigration polonaise, qui reçoit votre généreuse hospitalité. Le temps est venu pour la France de convertir en faits cette conviction, que la *Pologne ne doit point périr*.

Je laisse à votre sagesse, à votre patriotisme, Messieurs les Députés, de rechercher les moyens de concilier la régénération de la Pologne avec les intérêts de la politique française, avec les intérêts pacifiques de l'humanité. Mais permettez-moi de manifester mon opinion, que la France ne peut, sans compromettre sa puissance, sans abdiquer ses glorieux antécédents historiques, abandonner le sort de la Pologne, si intimement lié avec celui de l'Europe.

Paris, ce 14 Janvier 1845.

Signé : *le généralissime de l'armée polonaise, investi provisoirement du pouvoir de président du gouvernement national,*

RYBINSKI.

Paris. — Imprimerie de SCHNEIDER et LANGRAND, rue d'Erfurth, 1.

